

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT

N° marchand BMR : _____ Demande faite par : _____

ENTREPRISE

Raison sociale : _____

Nom légal : _____ Tél. bur. : _____

Adresse : _____ Casier postal : _____ Fax : _____

Ville : _____ Province : _____ Cell. : _____

Code postal : _____ Adresse courriel : _____ Web : _____

**SECTION 1
 OBJET DE LA
 DEMANDE**

Limite demandée : _____ Carte sécurisée par NIP

Limite approuvée : _____ Marge de crédit temporaire désirée

**SECTION 2
 ADMINISTRATION**

Noms	Adresse résidentielle	Date de naissance	Téléphone
Prés. _____ (%)	_____	_____	_____
V.P. _____ (%)	_____	_____	_____
Sec. _____ (%)	_____	_____	_____

Genre d'affaires _____ En affaires depuis _____

Autre(s) entreprise(s) opérée(s) actuellement ou auparavant _____

Responsable des comptes à payer _____ Montant d'achats mensuels prévus _____ \$

**SECTION 3
 SECTEUR
 D'ACTIVITÉS**

Détail Grossiste Transport Agricole / Forestier / Pêche Finance / Assurance / Immobilier

Service Manufacturier Construction Mines Autres : _____

Saisonnier : Oui Non Type d'entreprise : Soc. Actions S.E.C. S.E.N.C. OSBL

**SECTION 4
 FOURNISSEURS**

	1	2	3
Nom :	_____	_____	_____
Adresse :	_____	_____	_____
Tél. :	_____	_____	_____
Depuis :	_____	_____	_____
Crédit :	_____	_____	_____
Termes :	_____	_____	_____
Courriel :	_____	_____	_____

SECTION 5
BANQUE

Nom : _____ Directeur de compte : _____
Adresse : _____ Tél. : _____
Numéro de compte : _____ Marge de crédit \$: _____ Utilisée à % _____

SECTION 6
RENSEIGNEMENTS SUR LE GARANT DU COMPTE

M. Mme. Prénom : _____ Initiale second prénom : _____ Nom de famille : _____
Date de naissance : _____ mm / jj / aaaa Tél. : _____ # résidentiel Cell. : _____
Correspondance en anglais
Adresse : _____
No et rue App. Casier postal Ville
Province Code postal
Combien de temps à cette adresse : _____ Propriétaire Locataire Valeur de la propriété : _____ \$
ans / mois
Créancier hypothécaire : _____ Solde hypothécaire : _____ \$
Pièces d'identité (copie) :
 Permis de conduire Assurance sociale Assurance maladie Carte de crédit
No de la pièce d'identité : _____ Province : _____ Expiration : _____

SECTION 7
SUBSTITUTS

Demande d'émission de cartes supplémentaires sur le même compte :

Prénom _____ Initiale second prénom _____ Nom de famille _____ Titre du poste _____
Prénom _____ Initiale second prénom _____ Nom de famille _____ Titre du poste _____
Prénom _____ Initiale second prénom _____ Nom de famille _____ Titre du poste _____

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

- A) L'entreprise requérante sollicite l'émission d'une carte ou des cartes de crédit par Services Financiers Groupe BMR inc. (collectivement la « Carte »).
- B) L'entreprise requérante sollicite l'émission de la Carte afin que celle-ci soit utilisée exclusivement dans le cadre et pour les fins de ses activités d'entreprise.
- C) L'entreprise requérante convient de nommer la personne identifiée ci-dessus (à la section 6) à titre de signataire autorisé (le « Signataire autorisé ») et d'accorder à celle-ci tous les droits et les pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation de la Carte.
- D) En cas de renonciation, d'absence ou d'incapacité d'agir du Signataire autorisé, l'entreprise requérante nomme la personne identifiée ci-dessus (à la section 7) à titre de substitut (le « Substitut »), laquelle pourra agir avec les mêmes droits et pouvoirs que ceux qui sont accordés au Signataire autorisé.
- E) L'entreprise requérante, le Signataire autorisé et le Substitut s'engagent à respecter en tout temps (i) les conditions régissant l'utilisation de la Carte accompagnant celle-ci lors de son émission, lesquelles conditions peuvent être modifiées par Services Financiers Groupe BMR inc. de temps à autre, ainsi que (ii) les conditions de tout contrat relatif aux services que la Carte peut procurer.
- F) Il est convenu que l'utilisation de la Carte confirmera (i) la réception par l'entreprise requérante de celle-ci, de même que (ii) l'acceptation par l'entreprise requérante des conditions régissant l'utilisation de la Carte et (iii) l'acceptation par l'entreprise requérante des conditions reliées aux services que la Carte procure.
- G) À la demande de Services Financiers Groupe BMR inc., l'entreprise requérante s'engage à fournir ses états financiers ainsi que toute autre documentation jugée pertinente par Services Financiers Groupe BMR inc. à seule fin d'évaluer la présente demande d'ouverture de compte de carte de crédit.
- H) L'entreprise requérante et le Signataire autorisé se portent conjointement et solidairement responsables envers Services Financiers Groupe BMR inc. de toute obligation et de toute dette en capital, intérêts et frais, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de la Carte émise conformément à la présente demande d'ouverture de compte de carte de crédit, incluant, notamment et sans limiter la portée générale de ce qui précède, tout achat et de tout débit ou autres avances de fonds effectués à l'aide de la Carte (collectivement les « Dettes »). Toutefois, il est entendu que le Substitut n'engagera pas sa responsabilité personnelle à l'égard des Dettes découlant de l'utilisation de la Carte.
- I) L'entreprise requérante et le Signataire autorisé permettent à Services Financiers Groupe BMR inc. d'obtenir des renseignements sur leur crédit respectif et leur situation financière auprès de tout bureau de crédit, agence de renseignements, institution financière, employeur ou de toute personne avec qui elle entretient des relations d'affaires, incluant notamment des assureurs de produits de crédit.
- J) Dans l'éventualité où la présente demande d'ouverture de compte de carte de crédit ne répondrait pas aux conditions mises de l'avant par Services Financiers Groupe BMR inc. pour l'émission d'une Carte, les Services Financiers Groupe BMR inc. se réservent le droit de refuser d'émettre la Carte en tout temps et à son entière discrétion.
- K) L'entreprise requérante et le Signataire autorisé certifient que les renseignements mentionnés dans la présente demande d'ouverture de compte de carte de crédit sont véridiques.
- L) L'entreprise requérante confirme que toutes les autorisations corporatives nécessaires ont été adoptées (et ce, conformément à son acte constitutif et aux règlements et lois régissant celle-ci) pour autoriser les termes de la présente demande d'ouverture de compte de carte de crédit.

II. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Utilisation par les Services Financiers Groupe BMR inc.

Les renseignements personnels du Signataire autorisé peuvent être utilisés par Services Financiers Groupe BMR inc., ses employés, mandataires, les membres de son groupe et fournisseurs de services, pour établir la situation financière du Signataire autorisé et son admissibilité, ainsi que l'admissibilité de l'entreprise requérante pour cette demande.

Le Signataire autorisé permet notamment à Services Financiers Groupe BMR inc. :

- a) d'utiliser son numéro d'assurance sociale afin de faciliter son identification auprès des bureaux de crédit;
- b) d'établir, tenir et administrer son compte de carte de crédit;
- c) d'établir l'opportunité de lui offrir des avantages, des services ou des améliorations et/ou d'autres produits ou services susceptibles de l'intéresser;
- d) de promouvoir et mettre en marché d'autres produits, biens et services offerts par Services Financiers Groupe BMR inc., ses marchands, membres de son groupe, assureurs et leurs mandataires et certains fournisseurs de services, notamment par voie de marketing direct;
- e) de se conformer aux exigences législatives et réglementaires; et
- f) de poser tout autre geste permis par la législation.

Le Signataire autorisé comprend qu'il peut enjoindre Services Financiers Groupe BMR inc. de cesser d'utiliser quelque renseignement personnel le concernant dans le but de promouvoir et de commercialiser d'autres produits, biens et services offerts par Services Financiers Groupe BMR inc., des membres de son groupe et leurs mandataires et fournisseurs de services.

Le Signataire autorisé consent en outre à ce que quelque renseignement personnel le concernant soit conservé aussi longtemps que nécessaire pour les fins décrites ci-dessus, même s'il cesse d'être un client de Services Financiers Groupe BMR inc.

Bien que le Signataire autorisé comprenne qu'il puisse enjoindre à Services Financiers Groupe BMR inc., à ses marchands, aux membres de son groupe et à leurs mandataires et fournisseurs de services de cesser d'utiliser et/ou de s'échanger des renseignements le concernant dans le but de commercialiser leurs produits et services, le Signataire autorisé convient que pendant la durée de quelque prêt ou facilité de crédit, il ne peut pas révoquer son consentement quant à la collecte, à l'utilisation et à la communication continue de ses renseignements personnels en rapport avec le prêt ou la facilité de crédit. De plus, afin de garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité du système de crédit, il consent expressément à la communication continue de ses renseignements personnels aux agences d'évaluation du crédit même après quittance du prêt ou de la facilité de crédit, et il s'engage à ne pas révoquer ce consentement. Le Signataire autorisé comprend qu'il a le droit de consulter son dossier de crédit en faisant la demande écrite, et de corriger ou de compléter les renseignements qu'il contient.

Communication par les Services Financiers Groupe BMR inc.

Les Services Financiers Groupe BMR inc. ne vendront ni ne communiqueront de listes de clients à des tiers. Le Signataire autorisé et l'entreprise requérante permettent toutefois aux Services Financiers Groupe BMR inc. de communiquer tous les renseignements les concernant :

- à toute personne à son emploi et à l'emploi de ses filiales dans la mesure où cela est nécessaire pour leur fournir les produits et services demandés;
- à tout bureau de crédit, agence de renseignements, institution financière, employeur ou à toute personne avec qui elle entretient des relations d'affaires, incluant notamment des assureurs de produits de crédit.

Le(s) soussigné(s) autorise(nt) Services Financiers Groupe BMR inc. à recueillir ou échanger, maintenant et en tout temps pendant la durée du contrat, des renseignements personnels à son sujet et au sujet de l'entreprise et/ou de ses dirigeants et administrateurs directement ou via l'agent de renseignements personnels choisi par Services Financiers Groupe BMR inc. Chaque dossier est détenu au Service de crédit et les droits d'accès et de rectification se font par demande écrite et assujettie à des frais raisonnables pour photocopies, transcriptions, reproductions ou transmissions.

Je, soussigné, à titre de représentant autorisé de l'entreprise, certifie que tous les renseignements ci-dessus sont complets et exacts, comprends que Services Financiers Groupe BMR inc. se fie à ces renseignements pour établir le compte de carte de crédit et consentir du crédit aux termes de ce compte et déclare être autorisé à ouvrir un compte de carte de crédit auprès de Services Financiers Groupe BMR inc. Par ma signature ci-après, j'accuse réception d'un exemplaire de la convention de compte du titulaire de carte et conviens que l'usage que je fais du crédit qui m'est consenti après l'approbation de la présente demande est régi par les conditions de la convention de compte du titulaire de carte.

Date : _____ X _____
SIGNATURE AUTORISÉE NOM et TITRE (en caractères d'imprimerie)

Je soussigné, _____, cautionne et m'engage solidairement avec la compagnie que je représente, en faveur de
(en caractères d'imprimerie)

Services Financiers Groupe BMR inc. à garantir l'exécution de toutes et chacune des obligations présentes ou futures de la compagnie que je représente envers Services Financiers Groupe BMR inc. Je renonce au bénéfice de division et de discussion, et déclare avoir lu au long les conditions de crédit et ce présent engagement demeurera valide même si je n'exerçais aucune fonction particulière au sein de la compagnie que je représente et cautionne.

Date : _____ X _____
SIGNATURE AUTORISÉE Témoin

SERVICES FINANCIERS GROUPE BMR INC.
CONVENTION DE COMPTE DU TITULAIRE DE CARTE - MODALITÉS GÉNÉRALES

1. Définitions

La présente convention régit votre compte de crédit renouvelable BMR (le « compte ») et l'utilisation de la carte de crédit ou des cartes de crédit (collectivement, la « carte ») émises pour votre compte. Dans la présente convention, les expressions « vous » et « votre » désignent la personne qui signe la demande et tout utilisateur autorisé à qui vous permettez d'utiliser le compte. Les expressions « nous », « notre » et « nos » désignent Services Financiers Groupe BMR inc. et ses successeurs et ayants droit.

2. Utilisation de la carte

Vous pouvez utiliser la carte et le compte uniquement pour acheter des biens et des services auprès de marchands que nous autorisons à accepter la carte. Votre limite de crédit est la limite de crédit que nous vous attribuons au moment de l'approbation de votre demande, laquelle peut être rajustée à l'occasion. Votre utilisation de la carte ou du compte indique que vous avez accepté les modalités des présentes.

3. Promesse de payer et paiements

Lorsque vous utilisez la carte, vous promettez de nous payer tout crédit que nous vous consentons aux termes de votre compte, ainsi que toute autre somme que vous devez aux termes de la présente convention, y compris les frais de crédit et autres sommes qui sont exigibles de temps à autre. Nous pouvons accepter des paiements partiels, ou des paiements en retard, y compris des chèques ou d'autres paiements portant la mention « paiement intégral et final », sans perdre nos droits d'exiger le paiement intégral aux termes des présentes. Tous les paiements devraient être acheminés à l'adresse indiquée sur votre relevé mensuel. Les paiements sont considérés avoir été effectués lorsqu'ils sont reçus à cette adresse. Votre crédit disponible augmentera, s'il y a lieu, du montant de votre paiement dans les 14 jours qui suivent la réception de votre paiement.

4. Frais de crédit et intérêt

- a) Le taux d'intérêt annuel applicable au compte est de 19,9% (le « taux de crédit »). Vous nous paierez, tel qu'il peut être modifié à l'occasion, l'intérêt aux taux de crédit à compter de la date à laquelle un achat est effectué sur tout solde d'achat non payé intégralement avant la date d'exigibilité indiquée sur le relevé de facturation mensuel pour la période au cours de laquelle l'achat est indiqué pour la première fois sur le relevé.
- b) Si tout chèque ou autre instrument ou autre prélèvement automatique destiné au paiement de votre compte est refusé ou retourné impayé pour toute raison, vous convenez de payer des frais de paiement refusé de 25,00\$.

TABLEAU D'EXEMPLES DE FRAIS FINANCIERS/DE CRÉDIT

Si le solde quotidien est de	50\$	100\$	200\$	400\$	500\$
Les frais financiers/de crédit pour 30 jours s'élèveront à	0,82\$	1,64\$	3,27\$	6,54\$	8,18\$

5. Relevés mensuels et délais de grâce

Un relevé mensuel sera émis pour chaque cycle de facturation régulier, qui correspond à une période d'environ 30 jours et qui prévoira une date d'exigibilité du paiement. Vous bénéficiez d'un délai de grâce d'au moins 21 jours à compter de la date à laquelle le relevé mensuel est envoyé jusqu'à la date d'exigibilité. Aucuns frais de crédit ne seront payables sur tout achat qui est payé avant la fin du délai de grâce pour la période de facturation au cours de laquelle l'achat a été effectué. Si vous ne payez pas intégralement le solde dû avant l'expiration du délai de grâce, des frais de crédit s'accumuleront à compter de la date d'achat.

6. Paiement mensuel minimum

Vous devez verser le paiement mensuel minimum au plus tard à la date d'exigibilité du paiement indiquée sur chaque relevé mensuel. Le paiement mensuel minimum correspondra:

- a) au montant intégral du solde si le solde du compte sur le relevé mensuel est inférieur à 15,00\$;
- b) à 15,00\$ si le solde du compte sur le relevé mensuel est inférieur à 233,00\$;
- c) à 3% du solde du compte si ce solde sur le relevé mensuel est supérieur à 233,00\$; majoré
- d) du montant de tout paiement en souffrance.

Le paiement mensuel minimum peut varier pour les plans de paiement spéciaux, notamment si dans le cadre d'un plan de paiement spécial la facture de vente d'un achat indique :

- a) qu'aucun paiement mensuel n'est exigible à l'égard de cet achat; ou
- b) que le paiement intégral doit être fait pendant la durée du plan, c'est-à-dire que le paiement mensuel minimal pour cet achat correspond au montant nécessaire au paiement intégral du solde exigible pour cet achat pendant la durée de ce plan en versements mensuels égaux; ou
- c) que des paiements réguliers doivent être faits, c'est-à-dire que les paiements mensuels minimaux seront calculés de la même manière que des montants non exigibles aux termes du plan.

7. Reconnaissance

Vous convenez et reconnaissez que nous pouvons :

- a) refuser d'autoriser toute opération sur votre compte;
- b) soumettre un rapport de crédit à une agence d'évaluation du crédit si vous ne vous acquittez pas de vos obligations aux termes de la présente convention;
- c) réduire votre limite de crédit ou annuler votre compte en tout temps avec ou sans avis à votre intention;
- d) modifier la présente convention au moyen d'un avis écrit; et
- e) imposer des restrictions quant à l'utilisation de votre carte ou fermer votre compte, étant entendu que les modalités de la présente convention s'appliquent jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes qui nous sont dues aux termes des présentes.

8. Affectation des paiements

Votre paiement sera affecté à votre compte de la façon dont nous l'aurons déterminée, conformément à la loi applicable et cela peut changer de temps à autre. Nous nous réservons le droit d'affecter des paiements aux soldes dont les taux d'intérêt sont moins élevés avant de les affecter aux soldes dont les taux d'intérêt sont plus élevés.

9. Cartes perdues ou volées

Vous devez nous aviser immédiatement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée d'une carte en communiquant avec nous à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqués sur votre relevé mensuel.

10. Changements d'adresse

Vous devez nous aviser immédiatement de tout changement de votre adresse ou de votre numéro de téléphone. Nous pouvons vous envoyer des relevés mensuels ou d'autres avis à l'adresse qui figure à votre égard dans nos dossiers jusqu'à ce que nous recevions tout avis de changement.

11. Plans de paiement spéciaux

Nous pouvons vous offrir des plans de paiement spéciaux (chacun, un « plan ») à l'occasion selon des modalités, y compris des modalités de paiement et des taux de crédit, qui diffèrent des modalités standard de la présente convention. Les modalités spéciales de paiement applicables à un plan seront indiquées sous forme abrégée sur la facture de vente d'un achat admissible à ce plan, et vous consentez à ces modalités en exécutant l'achat. Les modalités de la présente convention continuent de s'appliquer à un tel plan. Toutes les modalités spéciales du plan demeurent en vigueur jusqu'à la date d'échéance de ce plan ou, si elle est antérieure, jusqu'à la date à laquelle survient un cas de défaut, auquel cas les modalités de crédit standard s'appliqueront à tout solde restant du plan.

Les plans peuvent comprendre ce qui suit :

- a) **Plans sans intérêt** : s'il est indiqué sur une facture de vente d'un achat qu'il n'y a aucun intérêt, le solde dû pour cet achat ne portera pas intérêt pour le nombre de mois figurant sur la facture de vente et indiqués sur votre relevé mensuel à l'égard de ce plan. Vous pouvez éviter de payer des intérêts sur le solde de cet achat en payant le solde intégralement avant la fin de la période applicable à cet achat aux termes du plan.
- b) **Option sans intérêt / plan de paiement différé équivalent à un paiement au comptant** : s'il est indiqué sur une facture de vente d'un achat que l'achat est une option sans intérêt / plan de paiement différé équivalent à un paiement au comptant, le solde payable à l'égard de cet achat ne portera pas intérêt pour le nombre de périodes de paiement indiquées sur la facture de vente et indiquées sur votre relevé mensuel à condition :
 - i) que vous effectuiez chaque paiement mensuel minimum exigé à l'égard de cet achat de la façon indiquée sur chaque relevé mensuel pendant la durée du plan à l'égard de cet achat (soit le plus élevé des montants suivants, 15,00\$ ou 3% du solde total dû, ce solde comprenant le solde dû à l'égard de l'achat admissible); et
 - ii) que vous payiez le solde intégral dû à l'égard de l'achat avant la fin de la période pour laquelle ce plan est offert.
- c) **Plan de taux spécial** : s'il est indiqué sur une facture de vente d'un achat que l'achat est un plan de taux spécial, l'intérêt sera calculé sur le solde exigible à l'égard de cet achat conformément à la méthode utilisée afin de calculer les frais de crédit pour les achats qui ne sont pas couverts par les plans de taux spéciaux, mais en utilisant le taux d'intérêt inférieur indiqué sur la facture de vente. Le solde impayé de ce plan portera intérêt au taux de crédit ordinaire après le nombre de mois indiqué sur la facture ou après un cas de défaut.
- d) **Plan de paiement personnalisé** : s'il est indiqué sur une facture de vente d'un achat que l'achat est un plan de paiement personnalisé, vous pouvez effectuer des paiements selon le montant indiqué sur la facture de vente, soit jusqu'au paiement intégral du solde (si aucune période de paiement n'est indiquée), soit pendant le nombre de mois indiqué sur la facture de vente. Par exemple, s'il est indiqué sur la facture de vente « Plan de paiement personnalisé 25\$/6 », cela signifie que vous pouvez effectuer des paiements mensuels de 25,00\$ pendant six périodes de relevés à l'égard de cet achat, après quoi le solde dû portera intérêt et les paiements seront assujettis au taux normal. S'il est indiqué sur la facture de vente « Plan de paiement personnalisé 1/40e », cela signifie que le paiement minimum requis pour cet achat est de 1/40e du solde à l'égard de celui-ci pour la période de 40 mois et ces paiements doivent être effectués chaque mois jusqu'au paiement intégral du solde exigible à l'égard de cet achat.

12. Lois applicables

La présente convention et votre compte sont régis par les lois de la province de Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.

13. Nos coordonnées

Vous pouvez communiquer avec nous par téléphone à notre numéro du service à la clientèle sans frais 1-855-267-1267, par télécopieur au numéro 1-855-267-3267 ou au 1501, rue Ampère, bureau 200, Boucherville (Québec) J4B 5Z5.

14. Cas de défaut

Nous pouvons déclarer que vous êtes en défaut aux termes de la présente convention et déclarer tous les montants exigibles, annuler tout plan de paiement spécial ou annuler la présente convention :

- a) si vous n'effectuez pas le paiement mensuel minimum à la date d'exigibilité;
- b) si vous violez toute autre modalité de la présente convention;
- c) si vous n'effectuez pas un paiement minimum à tout autre créancier à la date d'exigibilité.